Docusign Envelope ID: C25ACAB9-1721-805A-8019-D6357AFAF76A

A.D.N.G. Holding

Société par actions simplifiée au capital de 734.300 euros

Siège social : 12 rue Emile Basselet 59237 Verlignhem

RCS LILLE METROPOLE : 838 834 653

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2026

Le 23 juin 2026 à 10h, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, par visioconférence.

Chaque associé a été convoqué par le Président et tous les associés sont présents.

Gaëtan Allart, préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que tous les associés sont présents en conséquence il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres envoyées par voie électronique ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Les statuts de la Société sous sa forme de Société civile immobilière ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance ;

- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels ;

- Transformation de la Société en Société à responsabilité limitée ;

- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;

- Nomination du gérant ;

- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Docusign Envelope ID: C25ACAB9-1721-805A-8019-D6357AFAF76A

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidence sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société, constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, approuve expressément la valeur des biens composant l'actif social et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de transformer la Société en Société à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés à responsabilité limitée et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

L'objet de la Société, sa dénomination sociale, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 734.300 euros et divisé en 7.343 parts sociales de cent (100) euros chacune sans modification de la répartition.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - ADOPTION DES STATUTS

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société à responsabilité limitée adoptée par la résolution précédente, l'assemblée générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION DU GERANT

Nomination du Gérant

L'assemblée générale, statuant aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, décide de nommer en qualité de Gérant de la Société sans limitation de durée :

Monsieur Gaëtan ALLART,
Né le 6 octobre 1983 à Arras (62)
De nationalité Française et demeurant 12, rue Emile Basselet 59237 Verlinghem

Docusign Envelope ID: C25ACAB9-1721-805A-8019-D6357AFAF76A

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION - EXERCICE SOCIAL

L'assemblée générale décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos 31 décembre 2026 n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

Les associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés à responsabilité limitée.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société à responsabilité limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - CONSTATATION DE LA REALISATION DEFINITIVE DE LA TRANSFORMATION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Signé par :
Gaëtan Allart
F7A010BD92394BD...

Gaëtan Allart
Associé

Signé par :
Nefissia Haddouche
BE8B4F72BCC1460...

Nefissia Haddouche
Associée